



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES DE LA FERME D'APREMONT SAS

1. Les présentes conditions générales de prestations de services (les « Conditions Générales ») précisent les conditions de réalisation de certaines prestations de l'École de Polo (le « Stage ») sur les terrains ou dans les locaux exploités par la Ferme d'Apremont SAS (la « Ferme d'Apremont »).

2. La nature du Stage devra être conforme à celle figurant dans la demande de réservation effectuée par le client, telle que confirmée par la Ferme d'Apremont. Le client s'engage à ne pas exercer sur les terrains ou dans les locaux de la Ferme d'Apremont d'autres activités que celles relevant de l'objet visé au présent article.

3. La durée du Stage doit se conformer aux horaires convenus au moment de la réservation, sauf dérogation expresse et préalable accordée par la Ferme d'Apremont.

4. Conditions d'âge

Le Stage est accessible aux participants à partir de l'âge minimum de **12 ans**, sauf décision spécifique et préalable de la Ferme d'Apremont.

Les mineurs doivent être autorisés par leur représentant légal et, lorsque requis, être accompagnés d'un adulte responsable présent sur le site pendant toute la durée du Stage.

5. Les réservations sont considérées comme effectives après validation écrite par la Ferme d'Apremont et après versement, au plus tard 30 jours avant la date du Stage, de 100 % du prix total figurant sur le bon de commande établi par la Ferme d'Apremont et signé par le client.

En cas d'annulation par le client au plus tard 30 jours avant la date du Stage, la Ferme d'Apremont remboursera 50 % de l'acompte versé.

Le montant total de l'acompte reste acquis à la Ferme d'Apremont pour toute annulation intervenue moins de 5 jours avant la date du Stage.



6. Responsabilité et assurances du client / cavalier

Chaque cavalier atteste disposer d'une **licence d'équitation FFE en cours de validité** incluant une **assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident** couvrant la pratique des sports équestres ou bien une **licence FFP « pratiquant » Polo** qui permet de suivre des cours, participer à des sticks & ball, practices de Polo.

7. Équipements de sécurité obligatoires

Pour des raisons de sécurité, le port des équipements suivants est **strictement obligatoire** durant toutes les activités équestres :

- **Casque d'équitation** homologué (norme en vigueur) correctement attaché
- **Bottes d'équitation** ou chaussures adaptées avec mini-chaps et talon empêchant le pied de glisser dans l'étrier

Il appartient au cavalier de se présenter **équipé** de son matériel conforme.

8. Responsabilité de la Ferme d'Apremont

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Ferme d'Apremont est assurée pour les dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers lorsque sa responsabilité civile est engagée.

9. La signature du bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

10. Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige ou toute contestation relatif(ve) à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Senlis.